

République française COTE D'OR Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY Téléphone: 03 80 90 89 28 Télécopie: 03 80 90 89 71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	<h1 style="margin: 0;">DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL</h1>	D2018-14
---	---	-----------------

SEANCE DU 15 MARS 2018

NOMBRE DE MEMBRES			Le 15 mars 2018 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire Etaient présents: CHAPOTOT Jocelyn, GIRARD François, LUCOTTE Jean-Marc, CHOPIN René, QUIGNARD Jean-Pierre, BELORGEY Fabien, CORNESSE Jean-Pierre, DESBOIS Charline, GIRARDIN Carine , MANIÈRE DRZAZGA Eliane, MAURICE Roseline, MENETRIER Adrien, MORTIER Céline, PAUVERT Yohan, PAJOT Marc . Procuration : GIRARDIN Carine à DESBOIS Charline Absents : PAJOT Marc Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. Secrétaire: MORTIER Céline
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
15	15	14	

Date de la convocation
 08/03/2018
Date d'affichage
 16/03/2018

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE AIDE SOCIALE

.....Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une personne demeurant sur la commune de Créancey rencontre des difficultés pour chauffer correctement son appartement. Celui-ci dispose d'un chauffage électrique très vétuste et très coûteux. Un poêle à granulés a été installé et son conduit a été raccordé au conduit de cheminée existant. Un début d'incendie s'est déclaré et les pompiers ont indiqué qu'il convenait de refaire entièrement le système d'évacuation des fumées....

.....Monsieur le Maire propose que la commune soutienne financièrement cette administrée en lui accordant une aide financière relative à sa participation pour les travaux de mise en conformité du conduit d'évacuation des fumées du poêle à granulés.

Le Conseil Municipal, après avoir demandé à Monsieur le Maire de leur communiquer les ressources financières de Mme ----- et après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés (9 voix contre et 5 abstentions),

- DECIDE au vu des éléments communiqués par Monsieur le Maire de ne pas attribuer d'aide financière.

Acte rendu exécutoire après transmission en
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.



Le Maire,
Jocelyn CHAPOTOT